

Aides sociales facultatives

Les aides sociales facultatives répondent à des situations exceptionnelles ou d'urgence et sont accordées sous conditions de résidence et de ressources.

L'instruction des dossiers s'effectue auprès d'un travailleur social ; ils sont ensuite étudiés en Commission Permanente, en présence d'Administrateurs du CCAS.

Personnes en situation de handicap

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue avec les personnes concernées les différents dossiers de demande pour :

- Le **versement d'une aide financière ponctuelle d'urgence** ;
- Le **versement d'une aide financière**, sous la forme de chèques multiservices, pour l'achat de denrées alimentaires, de produits de puériculture et d'hygiène dans quatre supermarchés de la commune ;
- L'accès à l'Épicerie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale instruit avec les personnes concernées les différents dossiers MDPH  (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

En coordination avec le **comité consultatif ville-handicap** , des réflexions et des actions sont menées sur l'**accessibilité dans la Ville, à l'école et aux activités culturelles, sportives et de loisirs**. Ce travail est effectué en partenariat avec toutes les instances représentatives en la matière et les personnes individuelles.

Les aides en faveur des jeunes (16/25 ans)

- Le **Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)** permet d'apporter une aide aux 16/25 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.
- Les jeunes qui ne sont éligibles à aucun autre dispositif peuvent également bénéficier d'une **aide alimentaire et/ou au logement**.
- La demande de ces aides se fait en lien avec la **Mission Locale des Graves** (antenne de Gradignan située au 199 cours du Général de Gaulle, tél. : 05 56 89 83 95).

CONTACT

SOLIDARITÉS - SENIORS - HANDICAP
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Hôtel de Ville - Atrium
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756571

 Courriel



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
 - » du mardi au vendredi de 8h à 16h
 - » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
-